

**N° 7749<sup>3</sup>****CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2020-2021

**PROJET DE LOI****portant création de l'établissement public « Média de service public 100,7 » et portant modification de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques**

\* \* \*

**AVIS DE LA CHAMBRE DES METIERS**

(5.3.2021)

**RESUME STRUCTURE**

*La Chambre des Métiers marque son accord avec la création de l'établissement public « Média de service public 100,7 » et avec les dispositions du projet de loi sous rubrique.*

*Elle tient néanmoins à profiter de l'occasion pour mener quelques réflexions de fond sur le paysage de la presse et des médias face aux bouleversements profonds dont il fait actuellement l'objet.*

\*

Par sa lettre du 13 janvier 2021, Monsieur le Ministre des Communications et des Médias a bien voulu demander l'avis de la Chambre des Métiers au sujet du projet de loi repris sous rubrique.

\*

**1. OBSERVATIONS GENERALES**

D'après l'argumentation développée dans l'exposé des motifs, le projet de loi a pour objet de renforcer la radio luxembourgeoise de service public en adaptant le cadre légal de l'actuel établissement de radiodiffusion socioculturelle au nouveau contexte international avec une prise en compte du contexte national, y compris des besoins et spécificités particuliers du Luxembourg.

Il s'agit, pour ce faire de créer une nouvelle base légale pour y ancrer le futur établissement public « Média de service public 100,7 » et de supprimer en parallèle et en conséquence l'article 14 de la loi modifiée du 27 juillet 1991 sur les médias électroniques.

Dans le cadre du présent avis, la Chambre des Métiers ne va pas se prononcer sur le nouveau média de service public 100,7 proprement dit, ni sur les principaux aspects concernant son organisation interne tels que les structures, les missions ou le financement. Elle compte se limiter à quelques réflexions et remarques d'ordre général sur le monde de la presse et sur le paysage médiatique ainsi que sur les mutations profondes dont ils font l'objet.

\*

**2. CONSIDERATIONS PARTICULIERES**

Les sociétés dites modernes, démocratiques et pluralistes reposent sur une séparation entre les trois pouvoirs institutionnels et officiels que sont le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire. A ces trois pouvoirs est venu s'ajouter de manière plus ou moins discrète, de manière plus ou moins visible et de manière plus ou moins efficace un quatrième pouvoir « inofficiel » qu'est la

presse. Celle-ci est relatée par différents médias d'abord exclusivement écrits auxquels sont venus s'ajouter par la suite les médias audios et audiovisuels et finalement l'ensemble des médias électroniques dans le sens large du terme.

La presse est devenue un acteur à part entière et un maillon central dans la vie publique et politique d'un pays. Une cohabitation et un équilibre entre les différents pouvoirs se sont établis. La presse a fini par assumer sans complexe et son détour sa place et son rôle de « 4ème pouvoir » dans les sociétés démocratiques et pluralistes. Aujourd'hui cependant, la presse est en train de devenir le maillon faible et l'« enfant malade » de cet équilibre des pouvoirs. Elle se voit bousculée par l'arrivée et par l'installation de nouveaux acteurs, sa place et son rôle se voient sérieusement remis en question.

Le monde de la presse et des médias fait actuellement l'objet d'un vaste processus de restructuration et de réorganisation. Les barrières technologiques et économiques à l'entrée sur le marché de l'information sont en train de tomber. De nouveaux acteurs apparaissent s'appuyant désormais sur les nouveaux médias et les nouveaux vecteurs de la communication et de la transmission de l'information que sont l'internet et les médias dits sociaux. Les nouveaux acteurs court-circuitent ainsi les acteurs traditionnels et rendent de plus en plus fragiles la presse établie et l'« establishment » journalistique.

Avec l'apparition et l'implantation des médias sociaux, les équilibres traditionnels volent en éclats. Le paysage médiatique traditionnel et la presse tant écrite qu'audiovisuelle découvrent une concurrence considérablement accrue et une pression sans précédent. Les médias électroniques, avec au premier plan les médias sociaux, sonnent brusquement la fin d'une ère.

La production, le traitement et la diffusion de l'information cessent d'être le monopole d'un cercle fermé, voire d'une élite à laquelle la presse traditionnelle est souvent associée, ils se « démocratisent » et deviennent l'affaire de tout le monde. De nouveaux acteurs entrent en scène :

- les acteurs des médias sociaux qui n'hésitent pas à s'autoproclamer « journalistes » au quotidien et à submerger la communauté des utilisateurs de toutes sortes d'informations réelles ou d'informations « fake » mais de toute évidence d'informations subjectives et non filtrées ;
- les entreprises, les organisations professionnelles, les partis politiques et autres organismes et institutions qui recrutent de plus en plus de personnel à profil journalistique pour leur département communication et deviennent ainsi eux aussi des créateurs d'informations et des « players » médiatiques, la Chambre des Métiers ne faisant d'ailleurs pas exception à cette tendance.

Ces acteurs s'émancipent de la presse traditionnelle en créant un monde médiatique complémentaire et parallèle au paysage médiatique traditionnel. Ils prennent partiellement la relève des journalistes en substituant leurs activités au travail journalistique proprement dit. Si tous ces acteurs agissent en parfaite légalité et en toute légitimité, les dangers pour la presse établie et pour son statut de « 4ème pouvoir » sont évidents :

- les organes de presse et les médias traditionnels sont de plus en plus relégués à une fonction de support technologique à un rôle de plateforme pour la diffusion d'une information créée par d'autres acteurs, les publiereportages, les contenus sponsorisés, les chroniques et les rubriques réservés à des commentateurs externes étant la face la plus visible de cette évolution ;
- les organes de presse et les médias traditionnels sont de moins en moins rentables et viables d'un point de vue économique et financier au point d'être menacés à terme de disparition pure et simple ou du moins mis en question dans leur diversité et dans leur constellation actuelles.

La Chambre des Métiers est d'avis que les risques et les menaces qui pèsent sur la presse sont loin d'être fictifs, au contraire, ils se sont déjà en partie concrétisés et devenus une réalité quotidienne.

Les activités qui étaient jusqu'à présent réservées aux journalistes professionnels sont diluées et transférées vers d'autres acteurs qui font leur entrée sur le marché de l'information et de la communication. Le journalisme professionnel et le professionnalisme journalistique font en partie place à un pseudo-journalisme associé à un clientélisme croissant, à un amateurisme évident et même à un populisme latent. Le métier de journaliste avec le profil et la déontologie qui lui sont propres s'en trouve profondément affecté et bouleversé.

Le travail journalistique est de rechercher, de filtrer, de lever les voiles, de dévoiler, de séparer le vrai du « fake », le réel du virtuel, la vérité objective de la vérité alternative et de mettre les informations dans un contexte historique, politique, économique, social ou culturel. La vocation du journaliste est de déranger et de mettre en question et en désordre les ordres et les vérités reçus et établis. La valeur ajoutée liée directement au travail journalistique professionnel et à sa diffusion par des médias

indépendants est en train de se perdre. Les dangers pour la liberté d'expression, le pluralisme des idées, la vie démocratique sont manifestes.

Les flux financiers se modifient également avec des transferts importants au profit des nouveaux médias et au détriment des anciens médias. Les organes de presse traditionnels deviennent de moins en moins rentables d'un point de vue financier, leur viabilité économique est mise en question. Les journalistes ne se financent souvent plus par leur travail, les médias ne se financent souvent plus par la vente de leurs « titres ». L'autofinancement cède la place au subventionnement, l'autonomie de la presse et l'indépendance intellectuelle et professionnelle des journalistes deviennent une fiction. La presse, les médias et les journalistes sont à la merci du sens civique, du paternalisme intellectuel ou du simple bon vouloir de fournisseurs de capitaux et de fonds, qu'ils soient publics ou privés.

La création d'un média de service public 100,7 va incontestablement dans la bonne direction à l'instar de l'introduction du régime d'aides en faveur du journalisme professionnel qui avait d'ailleurs fait l'objet d'un avis circonstancié de la part de la Chambre des Métiers. Ces initiatives ne peuvent cependant pas dissimuler le fait que le financement provient des mêmes acteurs que le média est censé surveiller et contrôler et ne fait que refléter une profonde confusion des genres dans les actuelles politiques des médias.

La Chambre des Métiers est d'avis que l'avenir d'une presse professionnelle et indépendante mérite une réflexion de fond. Il passe par la création d'un cadre légal, voire constitutionnel cohérent qui s'impose plus que jamais afin de garantir et de pérenniser l'indépendance tant politique que financière de la presse.

\*

Sous réserve des observations ci-avant formulées, la Chambre des Métiers peut marquer son accord avec le projet de loi.

Luxembourg, le 5 mars 2021

*Pour la Chambre des Métiers*

*Le Directeur Général,*  
Tom WIRION

*Le Président,*  
Tom OBERWEIS

